



Genève, le 10 octobre 2005

Département de l'instruction publique

OFFICE DE LA JEUNESSE
SERVICE MÉDICO-PÉDAGOGIQUE
Enseignement spécialisé
16-18, boulevard Saint-Georges
Case postale 50 - 1211 Genève 8

Téléphone 325 11.69
Téléfax 327 43 20
E-Mail : anne-lise.colucci-
sasso@etat.ge.ch

JPB/alcs

Monsieur le Président,
Monsieur le représentant de l'ONU
Mesdames, Messieurs,
Chers collaboratrices et collaborateurs,

Au nom des autorités de ce canton, au nom plus particulièrement du Département de l'Instruction publique, je tiens à vous saluer, à vous souhaiter le meilleur accueil dans notre pays, dans notre ville de Genève et à vous remercier infiniment d'avoir choisi pour le 19^{ème} congrès de votre Fédération, la Fédération Européenne des Associations des Professeurs de Déficiants Auditifs à la fois notre beau canton mais également ce thème de l'éducation des enfants sourds dans un contexte multiculturel.

Lors de l'apéritif de ce soir, notre ministre de l'Education, M. Charles BEER, aura l'occasion de vous redire tout l'intérêt que nous avons à accueillir chez nous de tels congrès dont le but essentiel est de réfléchir et proposer la meilleure prise en charge à chacun quel que soit son problème, sa difficulté, son handicap.

Depuis le 18^{ème} siècle, Genève a été sous l'influence de pédagogues éminents, Jean-Jacques Rousseau, Ferdinand de Saussure, Edouard Claparède, Jean Piaget. C'est grâce à eux que nous avons toujours voulu tendre vers une école idéale. Et encore, ces dernières années, sous l'influence de Philippe Perrenoud, inspiré tant par Philippe Meirieu que par les modèles québécois, une nouvelle révolution, une nouvelle réforme de l'école genevoise, une rénovation tente de répondre au constat d'un taux d'échec encore trop élevé, d'un nombre encore trop important d'élèves qui ne peuvent poursuivre leurs études au delà du cycle d'orientation.

Un travail est entrepris pour redéfinir les objectifs d'apprentissage, on parle d'autonomie des écoles, de suivi collégial de l'élève, de suppression des notes, de cycles d'apprentissage.

Les résultats du rapport PISA, la création d'une nouvelle association qui veut refaire l'école (ARLE), une initiative populaire sur le maintien des notes à l'école relancent le débat, qui devient un débat politique. Tout ceci ne décourage pas notre ministre qui définit 13 priorités pour redresser l'école, parmi lesquelles : combattre l'échec scolaire et intégrer les personnes handicapées ... l'action continue toujours pour mieux répondre aux besoins de chacun et viser à l'intégration du plus grand nombre.

Et dans le domaine de l'enseignement spécialisé, de la prise en charge des handicapés, de l'ouverture des classes à tous, Genève a également été sous l'influence de personnages éminents : nous retrouvons Edouard Claparède qui créa l'institution Jean-Jacques Rousseau, le Dr Naville, le Dr Gaston Garonne, le Pr Julian de Ajuriaguerra, le professeur René Diatkine et enfin les professeurs Cramer, Palacio et Manzano

L'imbrication dans un même Département, celui de l'instruction publique de 3 grands secteurs, l'école régulière, l'école spécialisée et le service de psychiatrie infantile a permis de développer, d'inventer la meilleure prise en charge de chacun de ces enfants que le professeur J. Manzano qualifie d'enfants exceptionnels dans le contexte scolaire, enfants qui ne peuvent exploiter leurs capacités intellectuelles et sociales dans les conditions habituelles de la scolarité.

En effet, cette imbrication permet de considérer chaque enfant et chaque adolescent (de 0 à 18ans) quel que soit son handicap, quelles que soient sa différence et ses difficultés comme un élève de l'école genevoise qui a droit à une école, une école de qualité dans le cadre d'un projet psycho pédagogique individualisé avec l'aide, l'accompagnement, les mesures nécessaires qu'il soit en école spécialisée, en école ordinaire, dans un programme d'intégration de partiel à total.

Ce bref historique pour montrer que, tant dans le domaine de l'école régulière que dans le domaine de l'école spécialisée, Genève a toujours tenu à relever tous les défis en fonction des différentes évolutions qui interrogent et bousculent notre système éducatif.

Le thème de votre congrès fait partie de ces nouveaux défis à relever : l'éducation des enfants sourds dans un contexte multiculturel.

Vous le savez aussi bien que moi, la prise en charge des enfants sourds a très fréquemment été, durant l'histoire, l'objet de divergences et d'affrontements.

A Genève, comme ailleurs, nos orientations se sont modifiées en fonction des innovations et des découvertes médicales, pédagogiques, techniques et linguistiques.

En novembre 1980, à la suite d'un colloque intitulé : « Communication et langage chez l'enfant sourd profond », la décision a été prise de mettre en œuvre tous les moyens permettant d'introduire la pratique de la langue des signes française dans notre école spécialisée de Montbrillant dans une perspective de bilinguisme

Dans cette optique bilingue, le Département a engagé, dès cette date, des collaborateurs sourds intégrés à l'équipe pluridisciplinaire afin de permettre l'usage de la langue des signes comme langue d'enseignement.

Actuellement, tant les progrès techniques comme l'implant cochléaire et d'autres moyens modernes de communication, que les ambitions des parents, particulièrement leur désir d'une intégration plus importante en milieu ordinaire mais également la prise en charge d'enfants et adolescents sourds gravement polyhandicapés constituent pour notre centre spécialisé, comme le dit le Dr Maurice Rey, dans un texte du 22 avril 2002 :

« L'exigence d'une plus grande efficacité en matière d'oralisation, d'usage courant de l'écrit, d'accès à la culture et à la langue des risques et de connaissance du monde .»

Et le nouveau défi à relever, celui qui va faire l'objet de votre 19^{ème} congrès est celui de l'intégration, de l'accueil, de la prise en charge de tous ces jeunes sourds provenant de pays et de cultures différentes.

Genève vit tous les jours ce phénomène dans son école régulière et spécialisée. Aujourd'hui, 42% d'enfants étrangers fréquentent nos écoles, plus de 75 langues autres que le français sont représentées. Dans l'ordre, le portugais, l'espagnol, l'albanais, l'italien, l'anglais, l'arabe, l'allemand, le serbo-croate pour les principales.

Pour tous ces enfants, inscrits officiellement, demandeurs d'asile ou clandestins, scolarisés, peu ou pas scolarisés, le Département a comme objectif de tout mettre en œuvre pour favoriser leur intégration en organisant des cours d'appui et de rattrapage, des structures d'accueil, des cours dans les langues d'origine, des cours pour les parents ; le placement dans une structure de l'enseignement spécialisé ne se fera jamais en raison de carences dans la langue d'enseignement, mais pour répondre positivement à d'autres besoins.

Et pour ces enfants qui en plus sont sourds ?

Comment les intégrer ?

Comment favoriser leurs apprentissages et leur développement personnel et social ?

Comme vous tous, je me réjouis de vos travaux, des interventions des éminents spécialistes étrangers, des échanges, de vos discussions et de vos conclusions.

Je forme mes vœux pour que ces réflexions théoriques et pratiques nous aident, vous aident à mettre en place les meilleurs programmes de prise en charge, une formation de haut niveau pour permettre à chacun l'accès au monde des adultes avec tous les outils nécessaires.

Je terminerai en citant les propos d'un autre professeur de l'Université de Genève, le prof. D. Hameline, professeur de philosophie à la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation qui disait, au cours d'une conférence intitulée : « Du handicap à la différence »

« La révolution qui ouvre aux enfants « différents » les portes de la société où ceux que l'on dit « normaux » vont leur chemin, est une révolution silencieuse et pacifique. C'est une affaire pédagogique.

Elle l'est doublement. D'abord parce que l'intégration sociale des enfants « différents » est l'occasion de l'information des autres au sujet de la différence, au sujet de cette différence-là, au sujet de la menace fantasmatique qu'elle recèle et de l'art de la conjurer. Mais l'affaire est pédagogique surtout parce que la seule voie pour que le handicap soit reconnu « différence », et l'inadaptation, « capacité », c'est que sans illusion ni démagogie, la réciprocité devienne contractuelle. Il n'est ni sentimental ni naïf de dire que tout commence au moment où l'assistance s'abolit en changeant de sens : quand l'assisté chronique devient à son tour celui ou celle qui apporte, et qui apporte autrement, en attendant qu'il devienne, autant que faire se peut, celui qui fait les mêmes choses mais garde l'instructif privilège de les faire différemment.

A ce prix, la différence est reconnue ».

Je terminerai en remerciant particulièrement mes collaborateurs du centre pour enfants sourds de Genève qui, depuis de longs mois, ont œuvré à mettre sur pied ce congrès et à tout faire pour voir offrir le meilleur accueil possible tant sur le plan logistique que sur le plan scientifique.

Fructueux congrès à toutes et à tous.